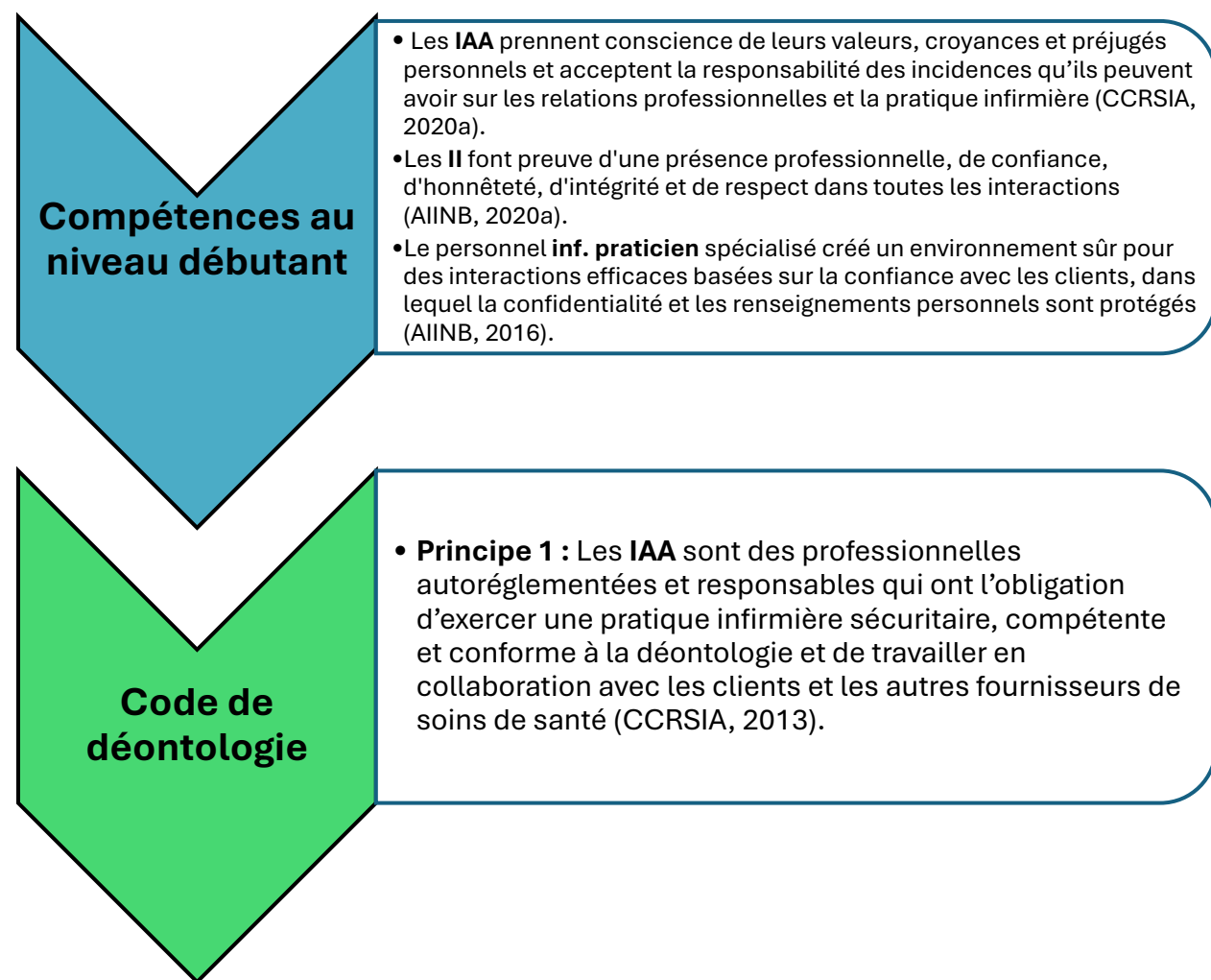




Fiche d'information : La présence professionnelle

La présence représente un aspect du professionnalisme et est une habileté relationnelle fondamentale en soins infirmiers. On la décrit comme un échange sincère et réciproque entre le personnel infirmier et le client; le partage d'une expérience humaine (Fahlberg et Roush, 2016). La présence professionnelle se veut une démonstration de respect, d'intégrité, de compassion et d'empathie conforme aux normes professionnelles et aux lignes de conduite réglementaires.

Le personnel infirmier auxiliaire autorisé (IAA), le personnel infirmier immatriculé (II) et le personnel infirmier praticien (IP), également appelé professionnels en soins infirmiers, est préparé grâce à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour exercer la profession de façon sécuritaire, compétente, compatissante et éthique. La présence professionnelle inclut la prise de conscience de l'image professionnelle qui est véhiculée dans les relations de collaboration avec des collègues infirmières et infirmiers, d'autres membres de l'équipe soignante, l'organisme de réglementation et les autres intervenants. Les professionnels en soins infirmiers doivent aussi se conformer à des attentes en matière de professionnalisme qui facilitent le concept de présence professionnelle. Ces attentes professionnelles sont décrites dans le diagramme ci-dessous :





Code de conduite

- 1.1 Les **II/IP** traitent les clients avec respect, empathie et compassion;
- 1.2 Les **II/IP** respectent le droit des clients à la dignité et s'abstiennent de porter des jugements à leur égard, de leur apposer des étiquettes, de contribuer à leur stigmatisation ou d'adopter des comportements - intentionnellement ou non intentionnellement – pouvant humilier le client;
- 1.3 Les **II/IP** fournissent des soins centrés sur le client et agissent dans l'intérêt supérieur des clients, en priorisant leurs valeurs, leurs croyances, leur santé et leur bien-être dans le contexte de la relation infirmière-client;
- 2.3 Les **II/IP** fournissent des soins respectueux et adaptés aux différences, aux identités culturelles et aux valeurs personnelles, et exempts de présomptions, de stéréotypes et de discrimination;
- 2.4 Les **II/IP** traitent chaque client avec ouverture, en reconnaissant et en respectant la diversité et les choix et valeurs individuelles;
- 4.3 Les **II/IP** traitent l'ensemble des membres de l'équipe de soins de santé avec courtoisie, respect et professionnalisme, en cultivant un milieu sécuritaire et solidaire, exempt de toute forme de maltraitance.

Normes d'exercice

- Norme 4.1 : Les **IAA** prennent conscience de leurs valeurs, croyances et préjugés personnels et acceptent la responsabilité des incidences qu'ils peuvent avoir sur les relations professionnelles et la pratique infirmière (CCRSIA, 2020b).
- Norme 4.6 : Les **IAA** exercent une pratique qui donne de la profession une image positive (CCRSIA, 2020b).
- Norme 1 : Les **IP** sont responsables de leur pratique et de leur conduite professionnelle et doivent en rendre compte (AIINB, 2018).

Caractéristiques de la présence professionnelle

Les paroles et les actions jouent un rôle crucial dans l'établissement d'une relation thérapeutique empreinte de bienveillance avec les clients. La présence professionnelle occupe une place importante dans la relation personnel infirmier-client. On s'attend à ce que les professionnels en soins infirmiers fassent preuve d'une présence professionnelle auprès des clients afin d'établir une relation thérapeutique fondée sur la confiance (Nova Scotia College of Nursing (NSCN), 2018). Les caractéristiques suivantes sont associées à la présence professionnelle (Bambi et coll., 2017; Cusack, Drioli-Phillips, Brown et Hunter, 2019; NSCN, 2018) :

- avoir l'obligation de rendre compte;
- respecter l'intégrité par des soins éthiques;
- collaborer de façon respectueuse;
- communiquer avec confiance et compassion;
- pratiquer le toucher thérapeutique, s'il y a lieu;
- limiter les distractions;
- écouter pour comprendre;



- mener une réflexion dans l'exercice de la profession;
- exprimer de l'optimisme;
- faire preuve de compassion et d'empathie;
- présenter une apparence professionnelle.

La présence professionnelle fait partie intégrante du développement de la relation personnel infirmier-client et de l'établissement de relations avec le public et les collègues du milieu de la santé. On s'attend à ce que les professionnels en soins infirmiers fassent une réflexion au sujet de l'exercice de leur profession et acquièrent des compétences en la matière. Pour plus d'information sur les relations personnel infirmier-client, consultez les [Normes pour la relation infirmière-client](#) de l'AIINB.

Remerciements

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick reconnaît la contribution de l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick en tant que coauteur du présent document.



Références

Bambi, S., Guazzini, A., De Felippis, C., Lucchini, A. et Rasero, L. (2017). Preventing workplace incivility, lateral violence and bullying between nurses. A narrative literature review. *Acta Biomed For Health Professionals*, 88(5), 39-47.

Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (2013). [Code de déontologie des infirmières auxiliaires autorisé\(e\)s au Canada](#). Auteur.

Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (2020a). [Compétences d'entrée pour les infirmiers et infirmières auxiliaires autorisé\(e\)s](#). Auteur.

Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (2020b). [Normes de pratique des soins infirmiers et infirmières auxiliaires autorisé\(e\)s au Canada](#). Auteur.

Cusack, L., P. Drioli-Phillips, J. Brown et S. Hunter. Re-engaging concepts of professionalism to inform regulatory practices in nursing. *Journal of Nursing Regulation*, 10(3), 21 – 27.

Fahlberg, B. et Roush, T. (2016). Mindful presence: Being “with” in our nursing care. *Nursing* 2016, 46(3), 14-15.

Nova Scotia College of Nurses. (2018). *A Guideline for Nurses: Professional Presence*. Auteur.
<https://cdn1.nscn.ca/sites/default/files/documents/resources/ProfessionalPresence.pdf>

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. (2020a). [Compétences de niveau débutant \(CND\) pour la pratique des infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick](#). Auteur.

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. (2016). [Compétences de niveau débutant pour les infirmières praticiennes](#). Auteur.

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. (2018). [Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaire au Nouveau-Brunswick](#). Auteur.

Ordre de la pratique infirmière du Nouveau-Brunswick. (2026). Code de conduite pour les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes. <https://cnnb-opinb.ca/fr/bibliotheque/document/code-de-conduite-des-infirmieres-immatriculees-et-infirmieres-praticiennes/>

Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick
384, rue Smythe, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 3E4
Tél. : 506-453-0747 | Sans frais : 1-800-942-0222
Télec. : 506-459-0503

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick
165, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3B 7B4
Tél. : 506-458-8731 | Sans frais : 1-800-442-4417
Télec. : 506-459-2838